

Mémoire
de la Fédération Québécoise du Canot et du Kayak
et du Club de Canot-Camping l'Aviron



Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Présenté à la
Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Août 2003

Table des matières

Table des matières	1
Présentation.....	2
Fédération québécoise du canot et du kayak.....	2
Club de canot-camping l’Aviron.....	2
Pourquoi l’effort de préservation?	3
Rivière Aux Sables.....	4
Utilisation.....	4
Impacts	5
La rivière Pikauba, un parcours de grande valeur.....	5
Utilisation.....	7
Impacts	9
Impacts environnementaux.....	10
Conclusion.....	11

Présentation

Fédération québécoise du canot et du kayak

La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)* a pour mission de faciliter la pratique des activités de canot et de kayak poursuivies comme loisirs, hors de toute compétition. Depuis 1969, cet organisme sans but lucratif ouvre l'accès aux rivières à tous les amateurs de plein air : ouverture de portages et de sites de camping, négociation de droits d'accès, etc. Dans cette perspective, elle agit également pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel.

La FQCK assure la formation d'enseignants du canot et du kayak de mer, la promotion de la sécurité en rivière et du respect de l'environnement ainsi que la production de documentation utile à la pratique de ses activités (cartes des rivières, guide des parcours canotables).

Club de canot-camping l'Aviron

Fondé en 1990, le Club de canot-camping l'Aviron est un organisme sans but lucratif affilié à la Fédération Québécoise du Canot et du Kayak. Le club a pour objectif d'organiser des activités de canotage sur les lacs et les rivières de façon sécuritaire, d'offrir de la formation et de promouvoir l'activité du canot-camping. Plus récemment, le club s'est aussi donné comme objectif de voir à la préservation des circuits canotables situés au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Bien que le club soit jeune, certains membres pratiquent cette activité depuis plus de dix ans.

Le club de canot-camping l'Aviron compte une soixantaine de membres principalement de la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le canotage en eau vive est un loisir qui gagne en popularité et les adeptes de ce sport se

font de plus en plus nombreux dans notre région. Ces derniers n'adhèrent pas nécessairement à notre club pour la pratique de leur activité.

Le club élabore à chaque année un calendrier estival de parcours de rivières canotables de un ou plusieurs jours. Les rivières ciblées sont principalement localisées dans la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Également, les membres du club peuvent prévoir entre eux de nombreuses sorties en marge du calendrier officiel des sorties du club.

Pourquoi l'effort de préservation?

Parcourir des territoires sauvages, prendre un bain de nature vierge; entendre le vrai silence ou les sons purs de la nature, glisser sur une eau limpide, contempler la flore dans toute sa splendeur : voilà des joies partagées par tous les adeptes du canot et du kayak. Peu d'autres activités n'offrent cette totale évasion qui fait le charme du canotage. Mais attention! Même si l'on a l'impression que cette nature est infinie dans le temps et dans l'histoire, il n'en est rien. Non! Cette richesse n'est pas éternelle. Et pour permettre à chacun d'en jouir à son tour, génération après génération, il importe de contrôler les multiples menaces à l'intégrité des cours d'eau :

- La pollution ou la destruction des sites par les amateurs de canot et de kayak eux-mêmes;
- Les coupes forestières à proximité des rives;
- La pollution industrielle ou agricole;
- Le développement résidentiel et les systèmes d'égouts ou de fosses septiques;
- La construction de barrages.

C'est pourquoi la Fédération québécoise du canot et du kayak se fait un ardent défenseur du développement durable et du respect de la nature. Le développement durable prend en compte la notion d'équité, sur le plan individuel comme sur le plan collectif. Nous apprécions grandement la liberté que nous avons de nous ébattre dans la nature vierge. C'est pourquoi nous tentons de nous assurer que nos concitoyens, nos enfants et nos petits-enfants pourront eux aussi en jouir.

Rivière Aux Sables

Utilisation

La principale fréquentation de la rivière Aux Sables se concentre dans la section de rapide située à CÉPAL. L'étude d'impact donne une image assez fidèle de son utilisation. Cependant, l'étude ne fait pas mention que le rapide situé immédiatement en aval du pont Pibrac est utilisé par le Club de Canot-Camping l'Aviron pour l'initiation des débutants. Il est donc faux d'affirmer que ce site n'est plus utilisé¹. Bien que moins intéressant qu'avant 1996 du au ralentissement du courant, ce site est idéal pour les initiations de canot pour plusieurs raisons. On peut y pratiquer toutes les manœuvres de base dans le même rapide (limite les déplacements) mais surtout sans avoir à constamment débarquer des canots pour remonter le rapide (le planiol agit un peu comme un ascenseur pour retourner à la tête du train de vague). Il est très difficile de trouver un autre site ayant cette particularité. Généralement, nous synchronisons nos initiations avec la course de canard organisé en juin pour le financement de l'Hôpital de Jonquière. L'augmentation de débit a pour effet d'augmenter graduellement le niveau de difficulté du rapide. Cette caractéristique pédagogique intéressante est

¹ Volume 4, section 5.3.2.2

impossible à retrouver ailleurs. La proximité du site et son accessibilité facile sont d'autres atouts.

Impacts

Nous nous réjouissons du fait que les rapides de CÉPAL ne seront pas affectés par le projet. Cependant, il est évident² (contrairement à ce qu'a affirmé le représentant du promoteur lors de la première partie des audiences³) que l'excavation du seuil sous le pont de Pibrac occasionnera la perte du rapide utilisé pour les initiations. Nous croyons que le promoteur devrait, en collaboration avec nous, étudier une solution de rechange pour compenser la perte de ce rapide. Il serait probablement possible d'aménager la nouvelle section d'eau vive qui sera créée plus en amont par l'excavation de la rivière. Cet aménagement donnerait une valeur ajoutée à la rivière Aux Sables. Nous croyons que cette solution pourrait être réalisée à peu de frais en profitant de la machinerie qui sera dans la rivière pendant les travaux.

La rivière Pikauba, un parcours de grande valeur

Les adeptes du canot de rivière recherchent un cadre relativement naturel pour la pratique de leur activité. Ils affectionnent généralement les circuits de rivière au débit soutenu, ponctuée de nombreux rapides et localisés en milieu forestier. Les circuits de un à quatre jours sont les plus populaires.

La rivière Pikauba est une des rares rivières sauvages de la région encore canotables sur toute sa longueur. La grande beauté de ses paysages, ses longues sections de rapides sportifs en font une des rivières les plus connues et prisées de la région. La chute située environ au PK16 est un des plus beaux paysages de la région.

² Volume 4, section 5.3.2.2

³ DT4, ligne 2210



Chute de la Pikauba

De plus, la rivière Pikauba présente un caractère indéniablement sauvage et reculé malgré sa proximité. Outre le fait d'offrir des prédispositions à la navigation en canot de rivière, la Pikauba présente aux canoteurs un environnement faunique et floristique exceptionnel principalement dans le secteur en amont du barrage 3. Il n'est pas rare d'y observer orignaux, ours noirs, castors qui fréquentent les abords de la rivière. De nombreuses espèces d'oiseaux choisissent les abords de la rivière pour y nicher. Nul besoin d'être un spécialiste de la faune pour constater que ce secteur est un site exceptionnel et irremplaçable. Nous ne connaissons aucune autre section de rivière dans la région démontrant autant de signes de vie animale.



Original observé lors d'une sortie sur la Pikauba

Utilisation

La section en aval du barrage 3 (PK36) de la rivière est la plus fréquentée par les canoteurs. Deux choix de parcours sont possible soit :

- Descente de deux jours à partir du barrage 3 (PK36) ou
- Descente d'une journée à partir d'un ancien pont situé au environ du PK25

Contrairement à ce qui est mentionné dans l'étude d'impact⁴ cette section est navigable durant toute la période estivale à n'importe quel débit, y compris durant la période d'étiage d'été.

Le niveau de difficulté varie selon le débit. À débit bas⁵, cette section est considérée comme difficile donc accessible à des pagayeurs de niveau intermédiaires. Le niveau de difficulté augmente à débit plus haut⁶ et ne devient

⁴ Volume 2, section 6.2.1.4

⁵ moins de 30mcs à la station 061022 (approximatif)

⁶ plus de 30mcs à la station 061022 (approximatif)

accessible qu'à des pagayeurs de niveau avancé et expert seulement. Le portage de la chute située aux environ du PK16 constitue la principale difficulté de ce parcours. À débits très hauts⁷, la majorité des rapides deviennent plus facile. Cependant, l'approche des chutes devient plus périlleuse et demande plus de prudence.

Contrairement à ce qui est sous-entendu dans l'étude d'impact⁸, la fréquentation de la Pikauba ne peut pas être qualifiée de marginale dans cette section. Bien qu'il nous soit impossible de fournir à cette commission des statistiques précises de fréquentation, il s'agit d'une des sections de rivière sportive les plus prisés de la région non seulement par les canoteurs de la région mais aussi par les visiteurs de l'extérieur. L'étude d'impact mentionne⁹ **que la SÉPAQ n'a effectué aucun enregistrement pour la pratique du canot sur la rivière Pikauba aux accueils Camping Belle-Rivière, Gîte du Berger et des Écorces**. La raison en est fort simple : il est très difficile, voir même presque impossible, d'obtenir un certificat d'autorisation pour le canotage sur la Pikauba. Nous devons donc nous résigner à une utilisation supposément « illégale » de la Pikauba.

La fréquentation des autres sections de la rivière est certainement moindre principalement du aux conditions de navigations difficiles en période d'étiage et de crue. Notons cependant que la section d'eau calme situé en amont du barrage 3 (PK36) présente un très fort potentiel de développement récréotouristique non seulement pour le canotage, mais aussi pour le kayak de mer. La richesse faunique exceptionnelle, l'accessibilité facile et l'absence de rapides sont des caractéristiques qui font de ce secteur la section de rivière montrant un des meilleurs potentiels inexploités de la région. Malheureusement, la SÉPAQ y interdit l'accès pour les activités de canotage.

⁷ plus de 100 mcs à la station 061022 (approximatif)

⁸ Volume 2, section 6.2.1.4

⁹ Volume 2, section 6.2.1.4, page 6-9

Impacts

Les impacts négatifs sur les activités de canotage sur la Pikauba sont considérables. Nous considérons que la construction d'un obstacle permanent et l'ennoiement d'une longue section de rivière est un impact majeur pour le canotage (et non mineur comme spécifié dans l'étude d'impact¹⁰). Nous trouvons très ironique l'image d'un canot circulant sur le réservoir utilisé par le promoteur pour la promotion du projet. Pour les adeptes du canotage, un barrage sur une rivière est considéré comme un élément hautement rébarbatif. Et qui plus est, le promoteur mentionne l'installation de rampe de mise à l'eau favorisera la fréquentation du plan d'eau. Nous anticipons plutôt qu'il n'y aura aucune fréquentation car le canotage récréatif sur un réservoir artificiel ne présente aucun intérêt.

L'étude d'impact présente des données contradictoires et inquiétantes concernant la gestion des débits sortants du réservoir. D'une part, il est mentionné¹¹ que la régularisation des débits aura comme effet d'améliorer les conditions de navigation du à un débit moyen plus élevé et à l'atténuation des débits très bas et très hauts. Effectivement, ceci peut être considéré comme un avantage. Cependant, comme la rivière est déjà navigable en tout temps, nous considérons qu'il s'agit ici d'un impact positif très mineur. D'autre part, le graphique 1-9 corrigé¹², ainsi que la section 4.1.3, annonce de fréquentes variations de débits extrêmes (et probablement imprévisibles) pendant toute la période estivale. L'augmentation des hausses soudaines de débits nous laisse présager un très sérieux problème de sécurité. Comme mentionné plus tôt dans ce mémoire, le niveau de difficulté de cette section de rivière varie beaucoup en

¹⁰ Volume 2, tableau 7.2

¹¹ Volume 2, section 6.2.3.2

¹² Errata du volume 2

fonction des débits. La navigation pourrait devenir périlleuse pour les canoteurs moins expérimentés confronté à un débit élevé inattendu. À la lumière de cette information, nous considérons que la gestion des débits occasionnera donc un impact négatif majeur sur la navigation.

Impacts environnementaux

Malgré que certains impacts du projet puissent, en théorie, s'avérés favorable à la pratique de notre activité, nous jugeons tous de même que ce projet est inacceptable. Un examen rapide de la documentation déposée ainsi qu'une bonne connaissance de l'historique et de l'évolution de ce dossier nous porte à arriver à plusieurs conclusions alarmantes.

Il est clairement défini¹³ que les objectifs poursuivis par ce projet sont :

1. **En priorité**, sécuriser la population en cas de crues extrêmes.
2. De façon **secondaire**, stabiliser le niveau du Lac Kénogami.

Nous croyons que le gouvernement a fait un mauvais choix de solution en sélectionnant la solution actuellement proposée (solution B présenté à la section 1-2 du volume 1). La principale problématique de sécurité du bassin versant du Lac Kénogami est, qu'en situation de crues extrêmes, la capacité exutoire et la capacité d'emmagasinement du réservoir Kénogami sont insuffisants pour retenir ou évacuer convenablement les apports. Il nous semble plus logique, au point de vue sécurité, qu'une solution comme la solution A soit privilégiée. En plus d'être moins dommageable pour l'environnement, cette solution a l'avantage d'être moins coûteuse.

Nous considérons que le réservoir Pikauba projeté n'est justifié que pour la stabilisation du Lac Kénogami (objectif secondaire) et le maintien d'un débit

minimum de 42,5mcs dans ses exutoires (objectif nullement mentionné par le décret). Il est déplorable de constater que nos décideurs ont choisi de sacrifier un site naturel de valeur inestimable au profit des intérêts particuliers de certains individus et entreprises de la région. Le prix à payer pour rencontrer ces objectifs est démesuré. En considérant les impacts environnementaux majeurs et les coûts élevés de la construction de ce réservoir, nous considérons que cette partie du projet est injustifiable.

Conclusion

Nous sommes défavorables à la création d'un réservoir sur la rivière Pikauba. Nous sommes perplexes devant les répercussions appréhendées de ce projet sur notre environnement et sur notre patrimoine collectif. Nous croyons qu'il est totalement inconcevable de sacrifier un site naturel irremplaçable et de dépenser plusieurs millions de dollars de fonds public dans le but de satisfaire aux demandes de certains groupes de pressions.

¹³ DB38, page 9